



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2023

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique

Quarante-deuxième réunion

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1^{er} mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur deuxième session conjointe

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de faire tenir aux membres de la Commission le rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur deuxième session conjointe.

* E/ECA/COE/42/1.



Rapport des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est sur les travaux de leur deuxième session conjointe

I. Introduction

1. En partenariat avec le Ministère des finances, du budget et de la planification économique du Burundi, les bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont organisé la deuxième session conjointe des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est du 26 au 29 septembre 2023 à Bujumbura, sur le thème « Établir l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est en tant que sources de produits de qualité et destinations d'investissement de choix, pour accélérer l'industrialisation et la diversification économique, et pour renforcer la sécurité alimentaire ».

2. L'objectif principal de la session conjointe, qui s'est tenue dans un format hybride, était d'examiner les questions réglementaires et statutaires liées au mandat et au fonctionnement des deux bureaux sous-régionaux et de fournir aux experts présents un cadre pour discuter des défis du développement économique et social et définir des options réalistes, durables et vectrices d'intégration, alignées sur le thème de la réunion.

II. Participation

3. Ont assisté à cette session conjointe près de 250 participants, dont les représentants de 21 États membres : Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Madagascar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somali, Soudan du Sud et Tchad.

4. Des représentants des communautés et organisations économiques régionales, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que des représentants de banques régionales de développement, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, de groupes de réflexion, de centres d'excellence, d'institutions universitaires, d'organisations de la société civile, de fédérations nationales et régionales du secteur privé et d'organisations médiatiques nationales, régionales et internationales ont participé à la session conjointe.

5. Des représentants d'organisme des Nations Unies, dont la CEA, étaient également présents.

III. Ouverture de la session conjointe

6. Des déclarations ont été faites par le maire de Bujumbura, Jimmy Hatungimana, les présidents sortants des deux bureaux du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA

chargée des programmes, Hanan Morsy, et le Premier Ministre du Burundi, Gervais Ndirakobuca.

7. M. Hatungimana a souhaité la bienvenue aux participants à Bujumbura et leur a souhaité aussi beaucoup de succès dans leurs délibérations.

8. La Présidente sortante du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale a souligné la pertinence du thème de la deuxième session conjointe et a souligné le fait que la pandémie de coronavirus (COVID-19), les tensions géopolitiques et la guerre en Ukraine avaient perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales. Attirant l'attention sur les progrès significatifs réalisés par le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA depuis la première session conjointe des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est, elle a invité les participants à examiner le rapport d'activités du Bureau sous-régional en Afrique centrale et à fournir des orientations pour la mise en œuvre de son programme de travail en 2024.

9. Le Président sortant du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Est a réaffirmé l'importance du Comité intergouvernemental en tant que plate-forme où les questions politiques peuvent être débattues. Il a invité les participants à réfléchir à la manière dont les sous-régions africaines pourraient encourager le développement et la diffusion de produits et de services de meilleure qualité en vue de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, tout en renforçant la sécurité alimentaire dans les pays africains.

10. M^{me} Morsy a remercié le Gouvernement burundais d'avoir accueilli cette deuxième session conjointe. Elle a indiqué que les réunions des parties prenantes de différentes sous-régions africaines avaient permis à des pays qui ne partageaient pas habituellement une plate-forme commune de s'engager dans un dialogue politique et de formuler des réponses coordonnées aux défis auxquels ils étaient confrontés. Le poids de la dette de nombreux États africains avait atteint des niveaux inquiétants, compromettant de ce fait les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable à l'échéance de 2030. La CEA avait continué de plaider en faveur de changements dans l'architecture financière internationale afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique. Des efforts étaient nécessaires pour accroître la liquidité dans les pays africains, capitaliser sur leurs actifs naturels par le biais de la finance verte, promouvoir l'utilisation d'obligations vertes et durables et créer un marché du carbone qui apporte des avantages à ces pays. La session conjointe offrirait aux participants une occasion précieuse de formuler des solutions pragmatiques aux défis auxquels sont confrontés les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est, en facilitant leur transformation économique et en renforçant la sécurité alimentaire. La CEA continuerait de travailler en étroite collaboration avec les membres des deux sous-régions pour soutenir leurs efforts en vue d'atteindre ces objectifs.

11. M. Ndirakobuca a souhaité la bienvenue aux participants au Burundi et a remercié les Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est d'avoir choisi son pays pour accueillir la session conjointe. Il a également remercié les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la sous-région pour leur soutien, notamment lors de la pandémie de COVID-19, qui avait eu un impact négatif important sur l'activité économique, les finances publiques et les comptes extérieurs des pays africains. Les défis particuliers auxquels étaient confrontés les pays africains, notamment l'insécurité alimentaire résultant de la hausse des prix des engrais et des denrées alimentaires, devaient être relevés par les pays africains eux-mêmes, notamment par l'autonomisation des entrepreneurs, des femmes et des jeunes, ce qui contribuerait à stimuler la

productivité. L'intégration régionale, soutenue par le développement de chaînes de valeur régionales, était le moyen le plus efficace de promouvoir le développement en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

IV. Élection des bureaux et examen et adoption du programme de travail

12. Les participants ont élu à l'unanimité les bureaux ci-après :

Afrique centrale

Présidence : République centrafricaine
Vice-Présidence : Guinée équatoriale
Rapporteur : Sao Tomé et Principe

Afrique de l'Est

Présidence : Burundi
Vice-Présidence : Djibouti
Rapporteur : République-Unie de Tanzanie

13. Les participants ont adopté le programme de travail de la session conjointe.

V. Première séance : Aperçu macroéconomique de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est

14. La session a été présidée et animée par le Ministre des finances, du budget et de la planification économique du Burundi, Audace Niyonzima.

15. Des représentants du secrétariat de la CEA ont fait une présentation dans laquelle ils ont attiré l'attention des participants sur les évolutions macroéconomiques en Afrique centrale et en Afrique de l'Est et sur les perspectives des États de ces sous-régions. Ils se sont principalement appesantis sur trois défis macroéconomiques auxquels sont confrontés les pays de la sous-région : le lourd fardeau de la dette ; une inflation en hausse et de faibles taux de croissance. Il était essentiel que les États relèvent ces défis s'ils voulaient atteindre les objectifs de développement nationaux et internationaux, tandis que le développement de la chaîne de valeur et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourraient accélérer le développement économique dans les deux sous-régions.

16. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont appelé à des efforts pour stimuler la productivité des petits exploitants agricoles afin de lutter contre l'inflation des prix des denrées alimentaires. Ils ont également appelé au développement de chaînes de valeur régionales en tirant parti des avantages concurrentiels des pays et des entreprises africaines. En outre, les pays riches en ressources devraient soutenir le développement des marchés régionaux en encourageant la transformation des matières premières en Afrique. Pour faire face au coût élevé du financement dans les pays africains, les participants ont appelé à renforcer les efforts de mobilisation des ressources, y compris l'effet de levier du financement de la diaspora et les négociations sur le financement à des conditions favorables. Ils ont souligné que l'investissement dans le renforcement des capacités des jeunes et des femmes pourrait accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et ont demandé à la CEA de fournir un soutien au renforcement des capacités des pays africains afin de leur permettre de tirer pleinement parti des possibilités économiques découlant de l'Accord. Ils ont également noté que le succès à long terme de la Zone dépendrait, dans une large mesure, de la mise

en place de mécanismes de gouvernance efficaces, de la sécurité et d'une croissance durable et inclusive dans les pays africains.

17. À la fin de la session 1, M^{me} Niyonzima et M^{me} Morsy ont présenté un rapport du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est intitulé : « *Macroeconomic And Social Developments in Eastern Africa 2023* » (Évolutions macroéconomiques et sociales en Afrique de l'Est 2023)¹.

VI. Deuxième séance : Dialogue de haut niveau sur l'amélioration de la qualité en vue d'accélérer l'industrialisation et la diversification économique et de renforcer la sécurité alimentaire en Afrique centrale et en Afrique de l'Est

18. Cette séance, qui comprenait deux présentations, était présidée par la République centrafricaine et animée par le Directeur du Bureau sous-régional en Afrique centrale, Jean-Luc Mastaki.

19. La première présentation a été faite par un consultant international et expert-comptable, Leonard Ambassa, qui a donné un aperçu des défis liés à la qualité et aux normes techniques en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Bien que des progrès aient été observés depuis 2015, la plupart des pays africains ne disposaient toujours pas d'organismes de normalisation et d'accréditation efficaces, jouant un rôle crucial dans la facilitation du commerce et l'accès aux marchés régionaux et internationaux. Le resserrement des liens de coopération entre les pays africains et avec les dirigeants mondiaux en matière de qualité était nécessaire pour résoudre ce problème. L'amélioration de la qualité des produits grâce à une infrastructure de qualité efficace était une condition préalable pour stimuler la fabrication et l'industrialisation dans les pays africains et renforcer la compétitivité, et il était impératif d'améliorer les processus de production des entreprises africaines pour qu'ils répondent aux normes de qualité internationales.

20. La deuxième présentation a été faite par Blaise Ouattara, responsable de la sécurité alimentaire et de la qualité au Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a donné un aperçu des principaux défis en matière de sécurité alimentaire en Afrique dans le contexte des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il a indiqué qu'il était urgent de renforcer les systèmes nationaux de contrôle alimentaire sur le continent, notamment en renforçant les moyens d'action des responsables de la sécurité alimentaire. L'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires au niveau régional était également essentielle pour faciliter le commerce intra-africain. M. Ouattara a donné un aperçu d'un certain nombre d'initiatives lancées par la FAO pour promouvoir le renforcement des capacités et la sécurité alimentaire dans les pays africains, notamment l'outil d'évaluation des systèmes de contrôle alimentaire, développé en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il a affirmé que la FAO avait également soutenu la participation des pays africains aux organes internationaux de normalisation alimentaire par le biais du Projet et Fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex. Une coordination et une collaboration accrues entre les institutions des secteurs public et privé concernées par les chaînes de valeur agricoles et alimentaires étaient nécessaires pour garantir la sécurité des produits

¹ Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, *Macroeconomic And Social Developments in Eastern Africa 2023: Changing Gears ? (Catalyser la reprise économique et sociale 2023 : Changer de vitesse ?)* (Kigali, septembre 2023). Disponible à l'adresse suivante : repositor.uneca.org/bitstream/handle/10855/49952/b12038763.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

alimentaires, produits et commercialisés en Afrique, et protéger les consommateurs africains.

21. Les exposés susmentionnés ont été suivis d'un débat général.

VII. Troisième séance : Dialogue de haut niveau sur le renforcement du commerce alimentaire intrarégional pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique centrale et en Afrique de l'Est : créer des opportunités et relever les défis

22. La séance a été animée par la Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, Mama Keita.

23. Deux représentants du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, Andrew Mold et Simone Assah Kuete, ont présenté un exposé sur la manière dont le commerce intrarégional des produits agricoles de base pourrait contribuer à remédier à l'insécurité alimentaire croissante en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. La sécurité alimentaire et la nutrition de millions de personnes étaient menacées par de multiples crises, notamment la pandémie de COVID-19, les catastrophes naturelles, l'instabilité politique, l'impact des changements climatiques et la guerre en Ukraine. Les exposants ont souligné que quelque 68 % des personnes sous-alimentées du continent africain vivaient en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. En outre, quelque 65 % des terres arables non cultivées restantes se trouvaient en Afrique, plus de 60 % de la population active du continent était engagée dans l'agriculture et les sols étaient riches et fertiles sur une grande partie du continent. Pour autant, la productivité alimentaire en Afrique restait très faible, faisant ainsi du continent la région du monde la plus dépendante des importations alimentaires.

24. Le fait que certains pays africains produisent un excédent de denrées alimentaires alors que d'autres souffrent d'un déficit alimentaire offrait des possibilités d'expansion du commerce intrarégional de denrées alimentaires. Néanmoins, le commerce des denrées alimentaires sur le continent était entravé par des barrières tarifaires et non tarifaires élevées. En outre, quelque 40 % des denrées alimentaires avaient été perdues en Afrique en raison de la faiblesse des mécanismes logistiques et d'un stockage post-récolte inadéquat. Pour exploiter pleinement les possibilités offertes par la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui pourrait stimuler le commerce intrarégional des denrées alimentaires et renforcer la sécurité alimentaire sur l'ensemble du continent, les pays africains devraient harmoniser les normes relatives aux denrées alimentaires, promouvoir la sécurité alimentaire et rationaliser les procédures douanières et de dédouanement transfrontalier.

25. Au cours du débat qui a suivi la présentation, les participants ont souligné qu'il était urgent de renforcer la sécurité alimentaire en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

VIII. Quatrième séance : Dialogue de haut niveau sur les bourses régionales de marchandises comme moyen de stimuler l'investissement, la production et l'industrialisation en Afrique

26. La séance était présidée par la Ministre du commerce, des transports et du tourisme du Burundi, Marie Chantal Nijimbere, et animée par M^{me} Keita.

27. Issouf Soumaré, Directeur du Laboratoire d'ingénierie financière de l'Université Laval (Canada), a fait une présentation sur l'importance régionale

et internationale des bourses de matières premières, qui facilitent la découverte des prix, la gestion des risques, l'accès aux marchés et leur diversification. Un certain nombre de défis, notamment la volatilité du marché et le respect de la réglementation, pourraient entraver la mise en place de bourses de marchandises. La mise en place de bourses en Afrique de l'Est pourrait toutefois améliorer la qualité des produits, renforcer l'efficacité des marchés, améliorer la transparence des prix, promouvoir l'inclusion financière et réduire les coûts des produits de base et des transactions. Les bourses de marchandises pourraient en outre faciliter la mobilisation de ressources pour renforcer le secteur agricole. Pour assurer le bon fonctionnement des marchés de matières premières, il était important d'harmoniser la législation régissant le commerce des matières premières. De plus, la création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait faciliter la création de bourses de marchandises et favoriser la croissance économique dans l'ensemble de la région.

28. La présentation a été suivie d'un débat de haut niveau.

29. À la fin de la séance 4, M^{me} Nijimbere et M^{me} Morsy ont officiellement lancé le Guide d'investissement du Burundi, en faisant noter que le lancement coïncidait avec la Journée mondiale du tourisme 2023, dont le thème était « Tourisme et investissement vert ».

IX. Cinquième séance : Dialogue de haut niveau sur le renforcement de l'aptitude de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est à attirer des investissements en faveur de la diversification, de l'industrialisation et de la sécurité alimentaire

30. La séance, qui comprenait deux présentations, était modérée par le Chef de la Section des initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional en Afrique centrale, Adama Coulibaly.

31. La première présentation a été faite par Christian Ochia, professeur associé d'économie à l'université de Nagoya au Japon, qui a parlé de la qualité, de l'étalonnage et des moyens de mobiliser les investissements dans les pays africains, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Le présentateur a estimé que l'instabilité politique et la capacité limitée de nombreux pays africains à résister aux chocs mondiaux avaient continué de saper les efforts de mobilisation des ressources pour l'investissement. Pour relever ce défi, les pays africains devraient s'inspirer des stratégies de mobilisation des ressources élaborées avec succès par des pays extérieurs au continent, notamment la Thaïlande et le Viêt Nam. Les pays africains devraient également prendre des mesures pour renforcer l'attrait des chaînes de valeur agricoles du continent pour les investisseurs, notamment en améliorant la manutention post-récolte des produits agricoles et en soutenant le développement des industries agroalimentaires.

32. La deuxième présentation a été faite par un économiste du Bureau sous-régional en Afrique centrale, Bertrand Ngnie, qui a souligné les différences entre l'Afrique et l'Asie du Sud-Est du point de vue de leur attractivité respective en tant que destinations pour les investissements. Les pays d'Asie du Sud-Est attiraient plus d'investissements directs étrangers que l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est réunies. La prolifération des zones économiques spéciales en Asie du Sud-Est pourrait peut-être expliquer les bonnes performances économiques des pays dans lesquels elles sont situées. En effet, ces zones économiques spéciales avaient attiré d'importants investissements directs étrangers de la Chine, des pays européens et du Japon, accélérant ainsi le développement industriel de la sous-région. La création de zones économiques spéciales en Afrique centrale et en Afrique de l'Est pourrait

également attirer d'importants investissements étrangers directs dans ces sous-régions, même si des réformes économiques spécifiques devraient être adoptées pour en garantir le succès.

33. Les présentations ont été suivies d'un débat au cours duquel les panélistes ont partagé leurs expériences et discuté des stratégies potentielles que les pays pourraient adopter pour attirer les investissements directs étrangers.

X. Sixième séance : État de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique centrale et en Afrique de l'Est

34. La séance a été modérée par le Chef du Groupe de l'intégration régionale et de la Zone de libre-échange continentale africaine au Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, Andrew Mold, qui a également fait une présentation sur les objectifs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et les défis auxquels les pays africains continuent de faire face dans les négociations commerciales. Soulignant que les communautés économiques régionales du continent étaient les composantes de la Zone de libre-échange continentale africaine, M. Mold a attiré l'attention des participants sur les principes fondamentaux inscrits dans l'Accord et sur les avantages considérables que les pays africains pourraient tirer de son adoption.

35. De nombreuses observations ont été faites par les représentants des communautés économiques régionales africaines, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que par les parties prenantes du secteur privé, concernant le rôle que les communautés économiques régionales et les entreprises du secteur privé pourraient jouer dans la stimulation du commerce en Afrique. Les pays africains ont été invités à élaborer et à mettre en œuvre des programmes nationaux relatifs à la Zone de libre-échange continentale africaine qui reflètent les stratégies formulées par les communautés économiques régionales concernées.

XI. Septième séance : Vers l'établissement de moyens propres à renforcer les cadres de collaboration sur les infrastructures de qualité

36. Cette séance, qui a été l'occasion de discuter des questions et des défis liés aux politiques et au développement des infrastructures, a été présidée par un représentant du Bureau sous-régional en Afrique centrale et modérée par Adama Coulibaly. Un grand nombre de participants, notamment des consultants, des chercheurs et des représentants d'organisations nationales, sous-régionales et internationales actives dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la normalisation, la gestion et le développement agricoles, la santé publique et les sciences de l'environnement, ont apporté leur contribution.

XII. Huitième séance : Présentation des rapports sur les activités menées par les Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est depuis les précédentes sessions de leurs Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts

37. La séance a été présidée par un représentant du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est et modérée conjointement par M. Mastaki et M^{me} Keita.

38. Les représentants des Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est ont présenté des rapports sur les activités des bureaux depuis la précédente session conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts. Ils ont ensuite présenté les cadres stratégiques des bureaux sous-régionaux pour 2024.

39. Les participants et les membres de la CEA ont salué le travail accompli par les bureaux sous-régionaux. Ils se sont dit convaincus que les deux bureaux prendront en considération leurs demandes et leurs préoccupations dans la mise en œuvre des cadres stratégiques pour 2024.

XIII. Recommandations pour l'avenir, compte tenu du thème de la deuxième session conjointe

40. À la lumière des débats, les Comités ont formulé les recommandations suivantes :

- a) À l'endroit de la CEA et des partenaires techniques et financiers :
 - i) Travailler avec des groupes de réflexion nationaux et régionaux pour garantir l'adoption de politiques sur la qualité et les normes, en vue de favoriser la diversification économique et le développement de la chaîne de valeur ;
 - ii) Renforcer la capacité de production des petits exploitants agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées qui vivent de l'agriculture, en favorisant leur accès à des intrants de qualité et en leur faisant connaître les normes et les standards nécessaires et en les encourageant à les respecter ;
 - iii) Soutenir le renforcement des capacités dans le domaine de la normalisation, en particulier pour les jeunes et les femmes dont les moyens de subsistance dépendent de l'agriculture, le but étant de soutenir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en s'appuyant sur l'expérience de l'Organisation africaine de normalisation dans l'élaboration de normes africaines ;
 - iv) Veiller à ce que les intérêts des femmes soient pris en compte dans l'élaboration des politiques, soutenir le développement de liens sous-régionaux entre les agricultrices et faciliter la création d'une plate-forme permettant aux femmes de partager des informations, d'obtenir les conseils nécessaires et d'établir des réseaux sous-régionaux ;

b) Pour stimuler le commerce des denrées alimentaires et accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les gouvernements devraient :

i) Renforcer le dialogue avec le secteur privé et mieux faire connaître les accords commerciaux internationaux en vue d'encourager les partenariats public-privé, de stimuler la mobilisation des ressources nationales et d'accroître la capacité des entreprises à attirer les investissements étrangers directs ;

ii) Favoriser l'émergence d'un environnement commercial et d'un cadre réglementaire propices à l'industrialisation en accordant la priorité au développement des infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie et dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ;

iii) Créer des zones économiques spéciales, en surveiller les performances pour s'assurer qu'elles continuent à avoir un impact socioéconomique positif et prendre des mesures pour en soutenir la rentabilité à long terme ;

c) Pour améliorer les normes de qualité dans l'agriculture, les gouvernements devraient :

i) Investir dans des infrastructures de haute qualité, harmoniser les normes, développer des stratégies de marché et tirer parti de la demande intérieure et des opportunités de marché, tout en encourageant la consommation de produits alimentaires nationaux en vue de réduire la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires ;

ii) Assurer l'harmonisation des normes tout au long des chaînes de valeur nationales et régionales, adopter des politiques qualité au niveau national ou sous-régional, contrôler la mise en œuvre de ces politiques et participer au Comité technique sur les produits alimentaires de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Créer des comités chargés d'encourager l'harmonisation des normes entre les sous-régions et de promouvoir la reconnaissance mutuelle des processus de certification et d'accréditation ;

iii) Financer la recherche-développement ;

iv) Donner la priorité au développement et à la distribution de semences à haut rendement et de haute qualité pour les agriculteurs locaux ;

d) Pour stimuler le commerce des denrées alimentaires et accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les gouvernements devraient :

i) Intégrer les dispositions de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans les législations nationales, élaborer des politiques inclusives qui encouragent l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes, faciliter la mise en place de systèmes de paiement transfrontaliers et adopter des politiques de ciel ouvert ;

ii) Tirer parti de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour mobiliser de nouveaux investissements dans les secteurs alimentaires d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est en vue de renforcer la compétitivité sur les marchés régionaux, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'accroître les échanges intrarégionaux ;

- iii) Améliorer les liens avec le marché, fournir un soutien technique et financier et renforcer les capacités des petits exploitants agricoles, notamment par l'adoption de normes harmonisées et la fourniture de services de vulgarisation ;
- iv) Augmenter les investissements dans les programmes et adopter des politiques et des technologies pour stimuler la productivité agricole afin de renforcer la sécurité alimentaire ;
- e) Les communautés économiques régionales devraient :
 - i) Renforcer la coopération entre les communautés économiques régionales et envisager la désignation de pays spécifiques pour diriger les efforts de normalisation, d'accréditation et d'essai des produits ;
 - ii) Suivre l'exemple de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en créant des laboratoires sous-régionaux d'essais de produits ;
- f) Les acteurs du secteur privé devraient :
 - i) Développer des produits, des technologies et des solutions pour favoriser l'établissement de marchés d'échange de matières premières en Afrique ;
 - ii) Relever les défis logistiques liés au transport des produits agricoles depuis les sites de production et de transformation jusqu'aux supermarchés en vue de renforcer la compétitivité des entreprises africaines sur les marchés régionaux et internationaux ;
 - iii) Exploiter la puissance des mégadonnées pour faciliter l'identification des tendances du marché et guider les décisions d'investissement en vue d'accélérer le développement de l'industrie alimentaire en Afrique.

41. Sur la base des discussions et délibérations qui ont suivi la présentation des documents de travail des Comités intergouvernementaux et des conclusions des groupes de réflexion et des tables rondes, les Comités intergouvernementaux ont adopté les recommandations, sous réserve de corrections mineures de la part du secrétariat.

XIV. Thème, dates et lieu de la prochaine session des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est

42. Le thème de la prochaine session conjointe des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Est, « Mise en œuvre de solutions d'innovation rapide pour accélérer la diversification économique en Afrique centrale et en Afrique de l'Est », a été adopté à l'unanimité.

43. Les Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est mèneront, en temps voulu, des consultations sur le lieu et les dates de la prochaine session conjointe, que la République démocratique du Congo s'est déclarée intéressée à accueillir.

XV. Neuvième séance : Clôture

44. La séance a été présidée par le Président du Bureau du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale, représenté par le Directeur de la programmation des projets d'investissements publics au Ministère des finances, du budget et de la planification économique du Burundi, Denis Ndagijimana. Après les interventions des directeurs des Bureaux sous-régionaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, M. Ndagijimana a prononcé les observations finales et déclaré close la deuxième session conjointe des Comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est.
